

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
04 AVRIL 2022 à 20 heures 30

Convocation du 30 mars 2022

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Marie-Annick DURAND-OGEREAU, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Christelle LOUVIOT, Sophie MÉTAYER, Sonia RONDEAU.

Messieurs : Grégory DEVEAU, Henri GUINHUT, Jean-Paul JUSTEAU, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, François MARTON, Frédéric MOREAUX, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART.

Etaient excusés : Monsieur François CORDIER donne pouvoir à Monsieur Marc OGEREAU, Madame Aurélie GIRARDEAU donne pouvoir à Monsieur Marc MARTIN, Monsieur Fabien NEAU donne pouvoir à Madame Nathalie GOHLKE, Madame Anne PAILLOCHER.

Secrétaire de séance : Madame GOHLKE Nathalie.

A rajouter à l'ordre du jour : délibération avenant campagne de fauchage et broyage.

Délibération vote des taux des taxes foncières (bâti et non bâti)

Madame le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal le taux des deux taxes (taxes foncières bâties et non bâties) pour l'année 2022 comme suit :

	Taux votés en 2021	Taux proposés en 2022
Taxes foncières bâties	42.62 % soit 21.36 % taux de la commune et 21.26 % taux du Département	42.62 % soit 21.36 % taux de la commune et 21.26 % taux du Département
Taxes foncières non bâties	38.27 %	38.27 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote par 22 voix pour, les taux proposés des deux taxes ci-dessus pour l'année 2022.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération convention de prestation de service et d'entretien de la zone d'activité de la Chesnaye, Ambillou-Château.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention reçu de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire concernant les prestations de services et d'entretien de la zone d'activités de la Chesnaye à Ambillou-Château, Tuffalun.

La convention est proposée à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Le montant annuel des prestations d'entretien courant des espaces verts proposé est de 4 900.00 €.

Les prix seront révisés une fois par an au 1^{er} janvier de chaque année de révision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable au projet de convention présenté ci-dessus et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération projet d'acquisition d'un terrain pour un abri bus à Ambillou-Château

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier en date du 23 mars 2022 reçu de Monsieur GUIBERT Dominique, domicilié 5 route de Grenet, Ambillou-Château, Tuffalun, concernant la proposition de prix de vente d'une partie du terrain cadastré D n° 386 pour une superficie d'environ 113 m², emprise sur une partie d'un abri bus, à la commune de Tuffalun.

La proposition de prix de vente est de 30.00 € le m².

Madame GUIBERT Noëlle étant concerné par ce dossier quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, émet un avis favorable à la proposition d'acquisition d'une partie de terrain ci-dessus précisé au prix de 30.00 € le m² et charge Madame le Maire ou Monsieur MARTIN Marc, adjoint à l'urbanisme de signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération de principe projet échange d'un terrain à Noyant-La-Plaine

Echange d'un terrain à Noyant-La-Plaine entre la famille Lambert et la commune de Tuffalun : 210 m² de fossé communal pour permettre une évacuation.

Prix du bornage : 688.00 € HT, plus les honoraires du notaire et les travaux.

Une nouvelle haie sera plantée.

Principe adoptée par 22 voix pour.

Délibération lotissement les Arpents, tranche 2, pour validation des plans afin de définir un règlement et lancer le permis d'aménager

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de plan du lotissement les Arpents, tranche 2, Ambillou-Château avec 19 lots envisagés.

Il convient que le conseil municipal valide le projet de plan afin de définir un règlement du lotissement tranche 2 et de lancer le permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour,, valide le projet de plan présenté pour la tranche 2 du lotissement les Arpents, Ambillou-Château.

Délibération retrait délibération n° 2022-017 (frais de déplacement formation des élus)

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre reçue de la Préfecture en date du 15 mars 2022 concernant la délibération n° 2022-017 en date du 7 février 2022, relative aux frais de déplacement des conseillers municipaux.

Il n'appartient pas au conseil municipal de se prononcer sur le bien-fondé du remboursement des frais de déplacement des élus effectuant une formation, lequel constitue une dépense obligatoire.

Il convient de retirer la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable au retrait de la délibération n° 2022-017.

Délibération formation des élus

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour fixer le montant des dépenses prévisionnelles de formation des élus en déterminant un pourcentage qui ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal et que le montant réel de ces dépenses ne peut excéder 20 % du même montant.

Proposé : 5 % du montant des indemnités des élus qui peuvent être allouées annuellement et pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 voix contre, émet un avis favorable pour fixer le pourcentage pour les dépenses annuelles et pour la durée du mandat, des formations des élus à 5 %.

Délibération avenant campagne de fauchage et broyage. dossier ajourné

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre en date du 30 mars 2022, reçue de l'entreprise de travaux agricoles M. BEAUMONT Frédéric, 34 La Trésorerie à Louerre, concernant la révision des tarifs de prestation de fauchage et broyage, (convention signée du 01/01/2020 au 31/12/2022) suite à l'augmentation du prix des carburants.

A savoir pour le 1^{er} trimestre 2022 une augmentation de 1 604.78 € TTC et révision du tarif effectué chaque trimestre 2022 (pour information : montant annuel de la prestation : 20 520.00 € TTC, soit 5 130.00 € par trimestre)

Il est proposé :

Soit la révision des tarifs avec prise en compte de l'augmentation du prix des carburant, avec signature d'un avenant,

Soit de maintenir la prestation prévue dans la convention avec moins d'heures à réaliser

Revoir les règles des prestations de forfait, rencontre avec Monsieur Frédéric BEAUMONT et Monsieur Marc MARTIN.

Payer la facture du 1^{er} trimestre 2022.

Informations et questions diverses

Boulangerie.

Courrier non reçu. Difficultés financières, licenciement de la vendeuse. Travaux de réparations pris en charge par la mairie de Tuffalun.

Les dotations sont en légère augmentation.

Journée de la poubelle et des ordures ménagères :

Pas de jour de défini, à faire avec les écoles de Tuffalun.

Suite à une demande reçue d'un enfant de Tuffalun.

Avoir un ambassadeur sur les deux écoles, mise en place par la commission jeunesse et sports

Mise en place d'une adresse mail personnelle pour les élus de Tuffalun.

Le sénateur CAPUS viendra le 29 avril 2022 à 9 heures 15 à la mairie de Tuffalun.

Ukraine : hébergement dans les villes pôles de l'Agglo. Saumur Habitat prête les logements. L'Etat prend en charge le scolaire, l'Agglo les fluides.

Planning permanences des Elections Présidentielles les 10 avril et 24 avril.

Pourquoi n'y a-t-il plus de permanence à la mairie de Noyant-La-Plaine ?

Pas de présence de visiteurs, locaux non sécurisés.

Le 14 avril 2022 à 19 heures : réunion avec Atelier Paul ARENE, Anjou Cœur de Village : présentation pour chaque bourg des trois communes déléguées de Tuffalun.

Le 27 avril 2022 à 15 heures : commission urbanisme pour le règlement du lotissement les Arpents tranche 2.

Pas de retour sur le projet de cabinet des infirmiers(ères).